



Les zones humides sont au cœur des enjeux pour l'avenir des générations futures.

Alors que des crises sans précédents frappent les ressources piscicoles en mer, induisent des mortalités catastrophiques pour de nombreux coquillages du littoral, à l'instar des abeilles sur les zones en terre ou des ressources en eau potable

lourdemment polluées, l'évidence du rôle joué par les zones humides, sur la préservation des équilibres, des ressources en eau, de la biodiversité, du climat et de la santé, semble à nouveau être reconnue.

Le respect des vocations territoriales s'entend avec des zones humides qui remplissent à nouveau leurs fonctions (gestion quantitative et qualitative responsable de la ressource en eau). Tout en étant des réservoirs de biodiversité remarquables, des zones de séquestration du carbone inégalées et des espaces de régulation des menaces d'inondation impactant les biens et les personnes, elles sont, dans le cadre de l'émergence d'un modèle agricole responsable et citoyen, à considérer comme des zones éminemment stratégiques dans les documents d'orientations et de programmations des politiques publiques à venir.

Le rôle très stratégique des zones humides est reconnu dans l'émergence de logiques vertueuses où la prévention et l'anticipation sont préférées aux démarches curatives bien trop lourdes financièrement dans un contexte économique incertain. Pour ceci, des outils complémentaires et ciblés ont été créés : plan national d'action en faveur des milieux humides, 10^{ème} programme des agences de l'eau, actualisation des SDAGEs (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), PAMM (Plan d'Action pour les Milieux Marins). Par ailleurs, j'ai l'honneur de présider une commission mixte "lien Terre-Mer", elle émane du conseil maritime façade Sud Atlantique et du comité de bassin Adour Garonne et vise à mettre en cohérence la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et la DCSMM (Directive Cadre Stratégique pour les Milieux Marins). Pôle relais « Marais Atlantiques, Manche, et Mer du Nord », l'expertise et la contribution du Forum des Marais Atlantiques dans ces différents dispositifs seront déterminantes pour impulser et encourager la mise en place de politiques publiques vertueuses et redonner aux zones humides le rôle central qu'elles n'auraient jamais dues perdre dans la complémentarité Terre - Mer.

Benoît Bîteau,
 Vice-Président de la Région Poitou Charentes & Président de la commission
 "Ruralité, Agriculture, Pêche & Cultures marines",
 Président du Forum des Marais Atlantiques,
 Président de la Commission Mixte "Lien Terre - Mer" au Conseil Maritime de
 Façade "Sud Atlantique",
 Administrateur de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne & Président de la
 Commission Territoriale Charente,
 Administrateur du Conservatoire Régional des Espaces Naturels & du
 Conservatoire du Littoral,
 Paysan Bio.

*Zones humides
 agricoles :
 c'est possible !*





UNE ÉTUDE POUR MIEUX COMPRENDRE LES PRATIQUES AGRICOLES EN MILIEU HUMIDE : LE CASDAR MHA

par Céline Boyard

Depuis quelques années, les zones humides sont au cœur d'un débat sociétal allant au-delà des seuls enjeux agricoles. Consciente de l'enjeu, en 2009 la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne a tenu à porter un programme ambitieux sur le « Grand Limousin », en collaboration avec divers partenaires : « Les milieux humides agricoles, perspectives et recherche de gestion durable ». Cette action, financée par le CASDAR (Ministère de l'Agriculture), les Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne, le Conseil Régional du Limousin et tous les partenaires opérationnels, présentait deux objectifs principaux :

- travailler de manière concertée avec tous les acteurs de l'eau et de l'environnement, afin que nos résultats soient partagés et utilisables par tous,
- permettre de replacer l'agriculture comme un acteur économique indispensable pour la gestion environnementale des milieux.

Cette équipe, animée par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, a effectué un recensement exhaustif des pratiques des exploitations, couplé à une analyse détaillée des caractéristiques des milieux humides (flore, sols, hydrologie), sur des bassins représentatifs du Limousin.

Le projet a consisté, dans 12 bassins versants caractéristiques du Grand Limousin, à la réalisation d'enquêtes sur le terrain, afin d'évaluer l'impact des pratiques agricoles sur les milieux et les impacts économiques des milieux humides sur les exploitations. L'équipe projet a analysé la base de données obtenue, pour obtenir des références techniques sur les pratiques adaptées à ces milieux humides, respectant à la fois les contraintes agricoles et les exigences environnementales.

L'INRA LERECO et Agrocampus Ouest se sont associés pour examiner les incidences économiques des milieux humides pour des exploitations agricoles situées dans la région du Limousin. Des données d'enquête de 2009 et des données comptables de 2007 à 2009, fournies par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne ont été utilisées pour élaborer un modèle microéconomique du comportement des agriculteurs.

Les résultats montrent que le profit des exploitations diminue avec le pourcentage de terres en zones humides. Une gestion durable de ces milieux par les agriculteurs est ainsi possible moyennant une compensation (par des subventions) de la perte de profit due à leur préservation.

Aujourd'hui close, cette étude livre ses résultats nous permettant d'orienter notre accompagnement.

Contact : Céline Boyard - 05 87 50 40 56 - celine.boyard@haute-vienne.chambagri.fr



Un guide faisant un retour sur les pratiques et leurs impacts intitulé « Les milieux humides agricoles - perspectives et recherche de gestion durable »

a été édité en 2013. Il a pour objectif de servir aux exploitants agricoles mais également aux agents des structures en charge de l'agriculture et de l'environnement, afin d'apporter un conseil adapté aux agriculteurs.

Ce guide est téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Limousin : <http://limousin.synagri.com/synagri/guide-des-milieux-humides-agricoles-perspectives-et-recherche-de-gestion-durable>

Etude complète sur internet : via le mot clé : WP-SMART-LERECO-13-12.pdf



LA RECONQUÊTE DES PRAIRIES DU ROY : UNE ZONE HUMIDE QUI DEVIENT UN OUTIL AGRI-ÉCOLO-RISTIQUE

par Albert Bardou

L'Espace Naturel Sensible (ENS) des Prairies du Roy, situé sur les communes de Loches, Beaulieu-lès-Loches et Perrusson, en Indre et Loire, est un ensemble de zone humide de plus de 240 hectares, limité au Sud par le pont de Perrusson, au Nord par le clapet de Corbery et traversé par l'Indre.

Ce site présente un intérêt majeur tant au niveau touristique – situé au cœur d'une agglomération très liée au tourisme de 10 000 habitants, qu'écologique, présence d'habitats naturels d'intérêt européen, d'espèces végétales rares et protégés et d'une faune typique de ces milieux.

Entre 1950 et 1990, ce site s'est peu à peu refermé en raison d'une déprise agricole et aux financements existant à l'époque dédiés aux plantations arborées. **Nous sommes passés en 40 ans de 90 % de milieux ouverts à 90 % de milieux fermés.**

Le Conseil Général d'Indre et Loire a choisi de faire de ce site un ENS en 2003 et en a délégué la gestion à la Communauté de Communes Loches Développement. Un plan de gestion planifiant des actions à vocations hydrologique, touristique, écologique et agricole a été réalisé par la CCLD en 2009. Un Contrat Territorial a été signé avec les partenaires financiers (Conseil Général 37, Région Centre, Agence de l'Eau Loire-Bretagne) en janvier 2010 afin d'entreprendre une gestion écologique, agricole, touristique et pédagogique de ce site. D'une durée initiale de 5 années, ce contrat fait l'objet d'une évaluation constante.

Préalable indispensable, **la reconversion des peupleraies en prairie** fait partie des actions majeures de ce plan de gestion. En plus de retrouver une biodiversité plus riche et spécifique des milieux humide ouvert, cette reconversion permet aux Prairies du Roy de jouer pleinement leur rôle de zone d'expansion de crue.

Une fois les peupleraies rachetées et exploitées, la CCLD met les propriétaires en relation avec les sylviculteurs, les souches et les rémanents sont éliminés (brûlage ou broyage) puis les parcelles sont réensemencées.

La CCLD, en partenariat avec l'AELB, le CG37 et la Région Centre, finance la remise en état **puis la gestion est déléguée à des agriculteurs du secteur qui y pratiquent la fauche et/ou le pâturage.**

Entre 2010 et 2013, ce sont près de 70 hectares de peupleraies qui ont été abattus et quasiment autant qui ont été reconvertis en prairies. **Des conventions ont été**

passées avec 8 agriculteurs sous la forme de prêt à usage gratuit. Sans ce partenariat avec le monde agricole, il ne serait pas possible de gérer de manière pérenne ces parcelles, la CCLD ne dispose pas des moyens humains et techniques permettant de gérer une si grande surface.

L'ouverture au public d'un sentier d'interprétation, l'aménagement d'aires de pique-nique et l'organisation d'animations nature font également partie des enjeux majeurs du site. On constate que ce site est de plus en plus fréquenté, l'installation d'éco-compteur aux abords du site nous le confirme. Nous avons pu enregistrer une augmentation de la fréquentation de près de 20 % par an.

En 2014, sur la période avril/juillet, 30 000 passages de personnes ont été comptabilisés sur le site (soit près de 300 par jour).



De nombreuses autres actions sont inscrites au plan de gestion et mises en œuvre sur le territoire. On citera notamment la mise en têtard de frênes sur plus d'1 km de haies, la restauration de roselières, de fossés, de la fausse rivière (bras annexe de l'Indre) la création d'une mare pédagogique, etc...

Cette année nous lançons l'étude bilan et prospective qui va nous permettre d'analyser ce qui a bien et moins bien marché dans la gestion du site. Ces résultats devront nous permettre de programmer un futur plan de gestion vraisemblablement dans la continuité et le partenariat avec le monde agricole.

Contact : Albert Bardou, 02 47 91 93 88
albert.bardou@lochesdeveloppement.com





Les têtes de bassin versant en contexte granitique subissent des dysfonctionnements importants liés à la forte densité de plans d'eau qui sont en barrage des cours d'eau et des sources. L'implantation de ces plans d'eau s'est effectuée dans les années 1970 à 1990 durant lesquelles le phénomène plan d'eau a constitué une véritable mode. Chaque propriétaire possédant un fond de vallon humide difficile d'entretien a fait construire un plan d'eau pour valoriser cet espace. C'est avec la mécanisation de plus en plus importante des terres que **l'on a assisté à l'abandon des prés de fonds et à la destruction de zones humides fonctionnelles en faveur de la construction des plans d'eau.**

La densité importante de plans d'eau sur le chevelu hydrographique a des conséquences énormes sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau ainsi que sur la biodiversité.

Quarante ans après leur construction, nous mesurons les effets de ces aménagements et il devient une priorité de diminuer leur densité sur le chevelu hydrographique pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

L'exemple présenté met en avant un retour d'expérience d'effacement d'étang en contexte agricole et montre comment concilier les usages (abreuvement, pâturage ou fauche) avec la restauration de cours d'eau et de zones humides.

► EMERGENCE DU PROJET

Le plan d'eau se situait sur un bassin versant avec des enjeux de qualité d'eau important avec la présence d'un étang de baignade et d'un étang servant de réserve pour la production d'eau potable. **Le bassin versant a connu en 2007, 2008 et 2009 des problèmes de prolifération de cyanobactéries et des restrictions d'usage** (baignade interdite et distribution d'eau en bouteille). **Les proliférations de cyanobactéries sont liées au stockage du Phosphore et au réchauffement des eaux dans les étangs.** Une étude diagnostic des sources de Phosphore sur le bassin versant a permis de mettre en évidence un certain nombre de points noirs. L'un d'eux correspondait à un ancien abattoir de volaille qui rejetait directement ses eaux usées dans un plan d'eau de fait très chargé en Phosphore. La propriété s'étant vendue, le nouveau propriétaire, conscient du problème de qualité d'eau à l'échelle du bassin versant, a décidé, de façon volontaire de supprimer son plan d'eau afin de fixer le Phosphore et de redonner une fonctionnalité au milieu. Ses seules contraintes étaient de pouvoir créer un point d'abreuvement en remplacement de l'étang et de pouvoir exploiter mécaniquement les terrains restitués en zones humides. Les conditions fixées par le Parc Naturel régional Périgord Limousin étaient de mettre en défens le cours d'eau reconstitué et de ne pas drainer la zone humide.

► RÉALISATION DES TRAVAUX

Les travaux ont été réalisés sur une période d'un an. Une première action de mise en défens, vidange et de mise en assec du plan d'eau a eu lieu en mai 2012 et l'action de terrassement et de reconstitution du vallon a eu lieu en Juin 2013.

La présence de sédiments très riches dans le fond des étangs permet une reprise rapide de la végétation au printemps et en été. Cela permet d'éviter d'avoir des terres à nu trop longtemps et de fixer les sédiments et le Phosphore sur place. Un abreuvoir gravitaire récupérant une partie des écoulements alimentant initialement l'étang a été installé.



Le parc un mois après



Le parc un an après

Les photos ci-après montrent l'évolution du plan d'eau au cours des travaux. Comme l'on peut s'en rendre compte il s'agit de la restauration du vallon tel qu'il était avant l'implantation de l'étang. L'emprise des travaux est allée au-delà des limites du plan d'eau pour pouvoir harmoniser les pentes. Ainsi, on restaure un gradient d'hygrométrie dans le sol permettant à différents types de végétation de s'installer et de retrouver une prairie humide sur les flancs et une zone à héliophyte proche du cours d'eau.

► RESENTI DE L'AGRICULTEUR

L'agriculteur restait sceptique sur le fait de pouvoir entretenir mécaniquement la zone humide reconstituée. Après les travaux de terrassement il a été étonné du résultat visuel obtenu (continuité du vallon) il s'attendait à avoir une zone marécageuse très importante.

Après la période estivale (mois de Septembre) il est arrivé à passer un gyrobroyeur sur les zones accessibles (75 % de la superficie) ce qui a permis de contrôler les espèces

émergentes. Une partie de la zone a été ensemencée à l'automne avec « une prairie naturelle » à la volée.

Le premier pâturage de la zone retravaillée a eu lieu en Mai 2014, l'agriculteur n'a pas constaté de différence avec le reste de la parcelle (portance, saturation des sols, accessibilité...). La zone proche du cours d'eau reste inaccessible au bétail et a été mise en défens, des héliophytes se sont implantées.

L'opération a été une réussite au regard des enjeux de la qualité de l'eau et du passif présent dans l'étang. L'exploitant agricole a retrouvé une zone pouvant être exploitée mécaniquement. La zone humide commence à retrouver toutes ses fonctionnalités et les espèces caractéristiques des zones humides grâce à leur capacité de résilience, d'adaptation et de recolonisation sont en train de revenir.

Contact : Marc Pichaud, 05 53 56 13 87 - m.pichaud@pnrpl.com



Début des travaux



Vidange du plan d'eau

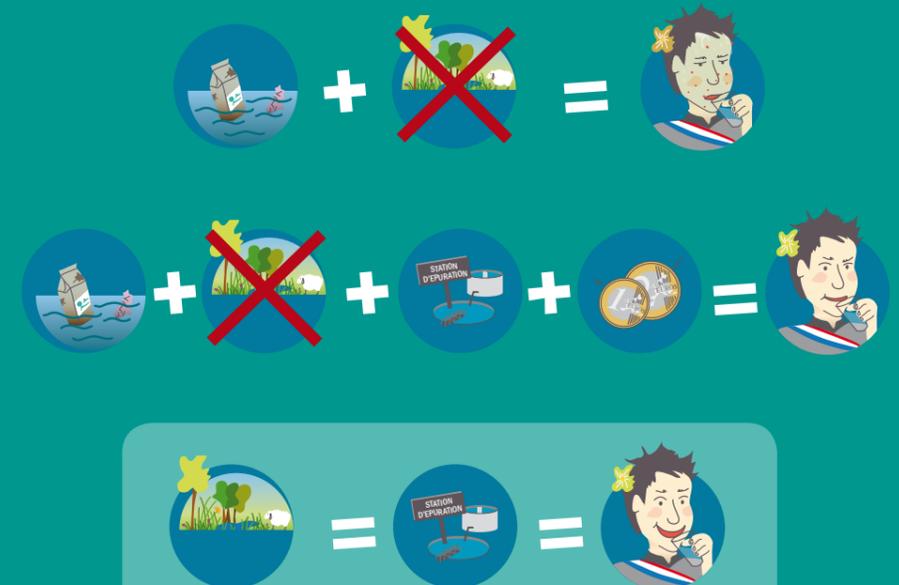


Travaux en cours



Fin des travaux

»» L'INTÉRÊT ÉPURATOIRE DES ZONES HUMIDES





LA RÉAPPROPRIATION DE LA ZONE TOURBEUSE DU TRONCHET PAR L'AGRICULTURE

par Erwan Hennequin & Guillaume Rodier

Au cœur du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, les zones humides du Tronchet à Viam (19170) sont traversées par plusieurs écoulements le long d'une alvéole caractéristique du territoire de cette zone amont de la Vienne. Longtemps oubliées, elles s'intègrent aujourd'hui au système agricole de la montagne limousine à la faveur du contrat territorial « Sources en action » (www.sourcesenaction.fr) et à la dynamique du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin (CEN L).

L'espace agricole du territoire de Sources en action subit les caprices du climat océanique qui génère sur la ressource en eau des contraintes paradoxales : l'abondance n'exclut pas la pénurie. **1976, 1997, 2003, 2005, 2011 (...)** sont des périodes de sécheresses. **Les répercussions agricoles ont été moindres pour ceux qui avaient épargnés les zones humides.** Elles ont permis un fourrage diversifié au bétail, sans commune mesure agronomique et financière avec le foin.

Ces évènements climatiques, associés aux missions du CEN L par la mise en place depuis 2005 du Réseau Zones Humides en Limousin, ont permis de faire évoluer la perception des milieux humides. L'utilisation de secteurs naturels à hautes valeurs patrimoniales par des agriculteurs désireux de travailler avec, et non contre, leur environnement se développe. Les liens se tissent entre l'économie, l'environnement, la gestion de l'eau (...) par les partenariats et la volonté de s'engager.

Le site du Tronchet est la démonstration concrète que le développement durable est applicable en Limousin. Cet ensemble tourbeux, longtemps délaissé par l'agriculture, est progressivement passé en maîtrise foncière du CEN Limousin qui a su accompagner les volontés des éleveurs locaux à participer à la réouverture paysagère et à son entretien par le pâturage.

Ici, la gestion du fond tourbeux initiée en 2011 par le CEN L progresse rapidement pour atteindre actuellement 19 ha de pâturages bénéfiques aux bovins. La flore compétitive représentée par le saule ou la molinie, laisse progressivement place à une flore diversifiée associée à des espèces rares comme la gentiane pneumonanthe. Pour accompagner le retour des bovins sur ces secteurs fragiles traversés par des cours d'eau, des aménagements pour l'abreuvement, des traversées de ruisseaux et la mise en défens des berges sont réalisés par l'équipe technique du Conservatoire ou des prestataires locaux.

C'est le cas de Fabien Mazaleyra, exploitant agricole à Tarnac et membre du réseau Zones Humides. Qu'est-ce qui vous a convaincu de valoriser les zones humides dans votre système d'exploitation ?

« Nous avons été contactés par le CEN pour savoir si nous étions intéressés par la mise à disposition de terrain, mitoyens à notre propriété sur la commune de Viam et dont le CEN assurait la gestion. Ces milieux n'étaient pas mis en valeur. Cependant, plusieurs épisodes de sécheresse m'ont amené à réfléchir à l'adhésion au réseau RZh afin d'assurer l'approvisionnement en eau de certaines parcelles de mon exploitation. J'ai peu de terres avec des points d'eau pour mes bêtes, je suis obligé d'utiliser de l'eau de la commune pour l'abreuvement ce qui représente un coût non négligeable sur une année. [...] Pour moi, l'accompagnement du CEN est un soutien au développement de nos exploitations. Nos anciens savaient utiliser et travailler avec les zones humides. Ces habitudes ont été perdues avec le temps (évolution du matériel permettant de défricher et ainsi travailler des terres plus facilement par exemple) mais nous avons tout à gagner à retrouver certaines de ces habitudes et pratiques pour mettre en valeur le potentiel de chaque exploitation. »



L'ensemble de la démarche intègre l'outil de cadrage de « Sources en action » dont l'objectif est de gérer et restaurer les zones humides qui sont des réserves de biodiversité et les garantes du maintien qualitatif et quantitatif d'une ressource nécessaire aux territoires aval.

Depuis la signature du contrat, le CEN Limousin a augmenté sa surface en gestion de 150 ha. Il est gestionnaire d'un réseau de 25 sites pour 650 ha au total dont 315 ha de zones humides. A ceci se rajoutent les 20 membres du Réseau zones humides, gestionnaires de plus de 200 ha de zones humides sur le territoire de Sources en action.

L'action menée sur les zones humides du Tronchet et de la Vienne amont en général illustre parfaitement la méthode de travail du Conservatoire pour **assurer le bon état de conservation des zones humides de têtes de bassin et contribuer ainsi à la bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne amont.** Mais rien ne se ferait sans l'accord des propriétaires et la volonté des éleveurs locaux dont plusieurs sont membres du Réseau Zones Humides en Limousin.

Plus d'infos sur : www.sourcesenaction.fr



Contacts :
Erwan Hennequin - CEN Limousin
05 55 03 29 07
ehennequin@conservatoirelimousin.com
Guillaume Rodier
PNR de Millevaches en Limousin
05 55 95 35 63
g.rodier@pnr-millevaches.fr



LE RÉSEAU ZONES HUMIDES EN LIMOUSIN

Initiées en région Midi-Pyrénées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dès la fin des années 90, les cellules d'Assistance Techniques à la gestion des Zones Humides (CATZH) ont pour objectif de répondre à la dégradation persistante des zones humides sur les territoires. Ces dispositifs allient d'une part, des missions d'animation et de conseils de terrain et d'autre part, des démarches individuelles d'adhésion à un réseau de gestionnaires basé sur le volontariat. Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin anime une de ces CATZH depuis 2005, initialement sur le département de la Corrèze. En 2011, il prend le nom de Réseau Zone Humides en Limousin (RZh) à l'occasion de son extension sur le bassin Loire-Bretagne via le programme « Sources en action ». Aujourd'hui, plus de 80 gestionnaires régionaux (représentant 600 ha de zone humides) sont accompagnés par le Conservatoire.

RECONQUÊTE PASTORALE DE ZONES HUMIDES EN DÉPRISES

DANS LA VALLÉE DES AGNEAUX (PÉRET BEL AIR)



par Sylvain Guérin

Dans le cadre son Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau 2012-2016, la Communauté de Communes de Ventadour a engagé une action importante de restauration de parcelles en zones humides dans le but de rétablir une gestion pérenne de ces milieux via l'activité agricole.

Située en tête du bassin versant du Deiro sur la Commune de Péret Bel Air, la vallée des Agneaux constitue un enjeu capital vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau du territoire, de par les captages d'eau potable présents sur le bassin en aval qui alimente la ville d'Egletons, ainsi que par la présence d'un site de baignade (base de loisirs du lac d'Egletons)

Un projet de restauration de 9 hectares de zones humides sur 3 ans (2012 - 2013 - 2014) est né grâce à la collaboration fructueuse des propriétaires qui, en adhérant à la Cellule d'Assistance Technique aux Zones humides (CATZH du CEN Limousin), permettent au CEN Limousin de mener les études préalables et le suivi des sites pendant et après travaux. L'exploitant local, par la mise en pâturage des sites, est le garant de la pérennité du projet.

Les travaux de restauration consistent à rouvrir les parcelles par un travail de coupe sélective sur les arbres et arbustes.

Les chablis sont débités, et les saules vieillissants sont taillés en têtards. La majorité des rémanents sont broyés sur place ou stockés en tas si la portance du sol ne permet pas d'accéder avec le tracteur. Une emprise est également réalisée sur l'ensemble des parcs de pâturage. Elle consiste à couper toute la végétation sur une largeur de 3 m en pourtour des parcelles afin de pouvoir y implanter une clôture électrifiée.

Ces travaux de bucheronnage sont réalisés en chantier école par les élèves des lycées techniques professionnels de Haute Corrèze, à Meymac et à Neuvic. Ainsi ce sont 2 classes d'élèves qui travaillent durant une dizaine de jours chaque année sur ce projet.

Les travaux de mise en défens (clôture électrifiée) sont réalisés soit par l'agriculteur gestionnaire des parcelles, soit par une entreprise d'insertion.

Ce coût global de l'opération s'élève à 31 744 € HT. Il comprend 21 000 € de travaux de bucheronnage en chantier école et 10 744 € de mise en défens soit 3,1 km de clôtures. Ces travaux sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Le Conseil Général de la Corrèze et la Région Limousin.

Contact : Sylvain Guérin, 05 55 27 69 26 - Communauté de Communes Ventadour environnement@cc-ventadour.fr





UN SYNDICAT QUI FAVORISE LE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE POUR PRÉSERVER L'UNE DES PLUS GRANDES ZONES HUMIDES DE FRANCE

par Dominique Giret

Au travers de nombreux dispositifs, le Parc naturel régional du Marais poitevin soutient les systèmes d'élevage basés sur la prairie naturelle humide. Il encourage aussi les productions respectueuses et valorisantes des ressources naturelles du territoire.

Le Parc s'investit aux côtés des exploitants et de leurs organisations en conduisant des opérations qui favorisent l'agriculture la plus durable possible :

accompagnement des mesures agri-environnementales, aménagements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, parcs de contention...), restauration de prairies, revitalisation des marais communaux, encouragement des filières de productions identitaires et des circuits courts, etc.

Afin de permettre aux agriculteurs d'accéder à l'information (techniques innovantes, valorisation des produits, productions respectueuses des écosystèmes, etc.), **le Parc encourage l'organisation de formations techniques** proposées par ses partenaires (Chambres d'agriculture, Groupements d'agriculture biologique, Civam Marais mouillé...) à destination des exploitants agricoles du Marais poitevin sur ces différentes thématiques.

Il met en œuvre ou accompagne l'expérimentation de pratiques qui concourent à la préservation du patrimoine naturel (conservation des sols, valorisation des prairies naturelles, gestion des communaux...).

Particularité identitaire du territoire du marais mouillé, certaines prairies sont inaccessibles par voie de terre.

Le Parc soutient l'élevage dans ces zones soumises, il y'a encore peu, à la déprise agricole. Sans l'intervention humaine et le pâturage d'animaux adaptés aux milieux humides, la Venise Verte serait inaccessible et inadaptée à l'activité touristique.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, les travaux à La Garette (79), réalisés de novembre 2006 à mars 2007, ont permis :

- la **création d'équipements portuaires pour faciliter l'élevage, le débardage du bois et l'entretien du Marais** : quai en bois, zone de débardage, cales forestière et agricole, parc de contention et chaland bétailière pour les éleveurs (**1 000 heures/an d'utilisation**) ;
- **l'aménagement du site à des fins techniques** : réhabilitation du hangar en local technique, passage de la piste cyclable, restructuration de l'abri en

stockage, restauration du silo à sciure, démolition du bâtiment de séchage...

Des conventions d'usage ont été passées avec les propriétaires et les éleveurs et de nombreuses friches ont été nettoyées. Aujourd'hui, **300 ha sont à nouveau exploités et entretenus par 7 éleveurs** au cœur des marais mouillés, lieu de l'activité touristique batelière.

Plus largement, les Marais communaux représentent plus de 2 000 ha. On y dénombre désormais 160 éleveurs et 4 000 têtes de bétail (bovins et équins).

L'augmentation des projets et des demandes, des programmes de recherche, la fidélisation des occupants, récompensent les efforts consentis.

La digue à la mer qui protège le marais poitevin d'un retour de l'océan sur les terres, voit depuis peu des ovins s'installer pour entretenir cet espace littoral. Laissant l'herbe rase, les marées ont moins de prises pour endommager l'ouvrage. On dénombre une dizaine

d'éleveurs sur la frange littorale du marais. Le Parc est également mobilisé pour encourager ces nouvelles pratiques.

Contact : Dominique Giret,
05 49 35 15 20
d.giret@parc-marais-poitevin.fr



Mise en page : F. & C. Pauline Fleury • © 06 73 34 53 92 - Photos : J. Clair, A. Bardou, S. Guérin, PNR Marais-Poitevin, G. Rodier. Ce document participe à la protection de l'environnement, il est imprimé sur papier promouvant la gestion durable des forêts.



VAL DE GARTEMPE



CONTACT
Jérôme Clair
CPIE Val de Gartempe
BP 30005 - 86390 LATHUS
cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr
www.cpa-lathus.asso.fr/tmr



Le CPIE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ». Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site www.cpa-lathus.asso.fr/tmr. Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer au CPIE Val de Gartempe : cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr